

Les Cahiers de droit



Aspects actuels du droit des marques dans le Marché commun, **par Louis VAN BUNNEN, Bruxelles, C.I.D.C, 1967, 690 pages.**

Renée Méthot

Volume 10, Number 2, 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004605ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004605ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Méthot, R. (1969). Review of [*Aspects actuels du droit des marques dans le Marché commun*, par Louis VAN BUNNEN, Bruxelles, C.I.D.C, 1967, 690 pages.] *Les Cahiers de droit*, 10(2), 402–403. <https://doi.org/10.7202/1004605ar>

Chronique bibliographique

Aspects actuels du droit des marques dans le Marché commun, par Louis VAN BUNNEN, Bruxelles, C.I.D.C., 1967, 690 pages.

Le droit des marques se rattache au droit de la concurrence qui, lui-même, s'intègre dans le droit commercial ou dans ce qu'il serait plus exact d'appeler le « droit des affaires ». A son tour, le droit de la concurrence couvre la réglementation des pratiques restrictives qui exerce, elle, une influence directe sur les droits et la liberté d'action des titulaires de marques.

On saisit facilement l'actualité et l'importance du sujet traité ici par M. Van Bunnan dans le contexte des structures économiques d'aujourd'hui. Comme le dit M. J. G. Renault, dans la préface :

« Le droit des marques présente cet intérêt exceptionnel de refléter quelques-unes des tendances les plus caractéristiques de l'économie contemporaine ».

Il ne s'agit pas ici d'un traité complet ni d'une thèse limitée à un seul sujet, mais plutôt de l'étude des *aspects principaux* du droit des marques de commerce dans les pays membres du Marché commun (en excluant le Grand Duché du Luxembourg, dont le droit est calqué sur le droit belge et auquel on réfère seulement occasionnellement).

L'ouvrage de M. Van Bunnan se caractérise par le recours à la méthode comparative, ce qui peut particulièrement intéresser les praticiens et qui, très certainement, contri-

bue à faciliter la lecture de ce volumineux ouvrage.

Par ailleurs, le choix des problèmes étudiés s'explique facilement par leur caractère évolutif : l'auteur analyse le perfectionnement et la substitution des normes juridiques du droit des marques, droit qui a connu une évolution prodigieuse depuis sa naissance (la plus ancienne législation étant la loi française de 1857).

Après une introduction où l'auteur définit ses intentions et nous éveille à l'actualité de son sujet, en s'arrêtant au facteur évolutif du droit des marques, et où il élabore clairement son plan de travail, on nous trempe, dans la Première partie de l'ouvrage, dans l'étude des éléments structurels ou conditions de fond du droit des marques. L'objet, le support et le sujet du droit y sont traités tour à tour sous les titres respectifs « Marque et signe », « Marque et produit » et enfin, « Marque et exploitant ».

Dans la Deuxième partie, l'auteur trace l'évolution des idées quant aux limites du droit des marques. La première limite qu'il analyse est de caractère économique : l'exclusivité du droit à une marque s'arrête à un secteur économique et en principe, l'appropriation de cette marque dans une autre branche n'est pas impossible. Une autre limite est la limite territoriale qui empêche une marque d'avoir effet à l'extérieur du territoire de l'État dans lequel elle est déposée. Selon l'auteur, ces deux limites subissent aujourd'hui des exceptions et des dérogations impor-

tantes et elles ne correspondent plus entièrement à l'évolution contemporaine du droit.

La Troisième partie traite des modes d'acquisition et de transmission des marques. On laisse donc l'étude de l'aspect statique du droit des marques pour s'attarder maintenant à son aspect dynamique.

Ainsi, l'étude du « mouvement » ou de la dynamique du droit des marques implique nécessairement celle des divers conflits que ce droit peut soulever. La Quatrième partie de l'ouvrage de M. Van Bunnan voit donc le contentieux de la marque de commerce et l'évolution des règles de conflit. Et en conclusion, l'auteur nous propose l'élaboration d'une théorie des nullités en matière de marques.

Les quatre parties de l'ouvrage sont suivies d'un sommaire en anglais préparé par M. Eric Osterfeil, du barreau de New York, d'une importante bibliographie, des textes des différentes législations en vigueur dans la C.E.E. et du texte de la loi uniforme Bénélux.

Le fond et la forme de « Les Aspects actuels du droit des marques dans le Marché commun » rendent sa lecture facile et captivante et reflètent bien que :

« [...] le travail tenace des juristes belges s'est poursuivi en la droite ligne d'une admirable filiation spirituelle dont Louis Van Bunnan est l'un des points d'aboutissement ». (Extrait de la préface).

En effet, cet ouvrage entre dans la tradition des grands maîtres du droit des marques, dont M^e Jean Favart, Thomas Braun, Francis Bissot, Capitaine, Alexandre Braun, et il nous laisse formuler le souhait qu'il provoque au Canada une aussi heureuse initiative.

Renée MÉTHOT

Cases on Private International Law, par J. H. C. MORRIS, 4^e édition, Oxford at Clarendon Press, 1968, 531 pp., \$9.75.

La dernière édition de ce *casebook* confirme une réputation que les trois premières éditions avaient déjà établie.

Cette quatrième édition a été entièrement révisée et mise à jour. Quatre statuts et douze décisions récentes y ont été incorporées, dont la décision rendue par la Chambre des Lords dans l'affaire *Indika v. Indika*, [1967] 3 W.L.R. 510, considérée comme une des décisions les plus importantes de ce siècle en matière de reconnaissance des jugements étrangers de divorce. Trois décisions canadiennes, toutes trois rendues par la Cour d'appel de l'Ontario, figurent également au nombre des décisions nouvelles rapportées dans cette édition.

Les notes, qui sont une caractéristique de l'ouvrage, ont été, pour la plupart, révisées et mises à jour. Certaines ont été entièrement réécrites, en particulier, les notes sur la reconnaissance des jugements étrangers se rapportant à l'état des personnes. La note V, qui est un commentaire du *Wills Act* de 1963, est entièrement nouvelle.

Nous regrettons cependant, avec l'auteur, la disparition de décisions telles que *Wood v. Wood*, [1957] P. 254 et *Loucks v. Standard Oil Co.*, [1918] 224 N.Y. 99, 120 N.E. 198.

Les modifications apportées dans cette édition ont trait plus particulièrement au statut personnel, aux obligations et aux dispositions à cause de mort.

La première partie, consacrée aux conflits de lois, n'a subi que peu de modifications.

Toutefois, l'insertion de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario, dans l'affaire *Schwebel v. Hungar*, [1964] 42 D.L.R. (2^e) 622, confirmée par la Cour suprême, in 1965 48 D.L.R. (2^e) 644, vient compléter cette première partie qui, dans les éditions précédentes, ne comportait aucune décision se rapportant aux questions préalables. Le problème que se posait en l'espèce, était de savoir s'il fallait résoudre la question préalable en appliquant les règles de rattachement du for, ou celles de la loi étrangère compétente pour résoudre la question principale. Le Cour a opté, ici, pour la seconde solution.

L'auteur, dans la note « A » (« Characterization, Incidental Questions and Renvoi »), nous apporte un complément d'information sur ce pro-